

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 juin 2014 en vue de l'ouverture de cinq crédits pour un montant total brut de 98 037 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 52 642 000 francs, soit:

- un crédit brut de 90 110 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 44 715 000 francs, destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève, dont une partie sera cédée au domaine privé de la Ville de Genève;**
- un crédit de 722 000 francs destiné à l'acquisition de matériel scénique de base de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;**
- un crédit de 478 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;**
- un crédit de 1 220 000 francs destiné à l'équipement en mobilier pour les utilisateurs de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives;**
- un crédit de 1 357 000 francs destiné à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.**

Rapport de M. Grégoire Carasso.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 23 juin 2014. La commission s'est réunie le 26 novembre 2014, le 4 mars, le 11 mars (dans une séance conjointe avec la commission des arts et de la culture) et le 25 mars 2015 sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Nous les remercions ici tous les deux pour la qualité remarquable de leur prestation.

Séance du 26 novembre 2014

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice, M. Philippe Meylan, responsable de la Direction du patrimoine bâti, M. Sébastien Schmidt, directeur adjoint ad interim, M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service municipal de l'énergie, M^{me} Véronique Jacques, architecte chargée du dossier de la Nouvelle Comédie à la Direction du patrimoine bâti, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport, M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel de la Ville de Genève, ainsi que M. Laurent Gravier et M^{me} Sara Martin Camara, mandataires (FRES Architectes), et M. Michel Fayet, scénographe mandataire (Changement à vue)

En préambule, M. Pagani souligne que ce projet est l'un des principaux de la législature. La Nouvelle Comédie de Genève (NCG) résulte de la mobilisation de très nombreux professionnels réunis au sein de l'Association pour la Nouvelle Comédie (ANC), à la suite du rapport du metteur en scène Matthias Langhoff qui avait mis en lumière les insuffisances de la Comédie actuelle. Initié par le magistrat Patrice Mugny, le projet actuel a été étudié avec les architectes lauréats du bureau FRES.

M. Pagani mentionne deux enjeux liés à cet équipement: celui de la participation financière du Canton de Genève, que le Conseil d'Etat a fixée à 45 millions, et celui de la déclaration du Conseil d'Etat sur la répartition des tâches des collectivités publiques, entre le Canton et les communes. Enfin, il souligne l'importance du calendrier: il s'agit d'inaugurer la NCG en même temps que l'entrée en service de la ligne Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA).

La présentation ici synthétisée s'appuie sur l'annexe 1. Les premières illustrations comprennent une image de la façade de la NCG depuis la promenade Viollier, et une photographie aérienne de la partie de tête du site de la gare CEVA des Eaux-Vives actuellement en chantier côté route de Chêne. C'est à cet endroit que doivent être implantés les deux premiers grands bâtiments du site, à savoir la

Nouvelle Comédie et une barre appartenant aux Chemins de fer fédéraux (CFF). Au départ tout le site devait être inauguré avec la gare CEVA, mais des problèmes de compatibilité entre les mises en œuvre des projets et l'organisation des chantiers sont apparus. Suite à une âpre négociation, les CFF ont accepté de dégager vers le milieu de l'année 2015 l'installation de chantier CEVA du secteur Chêne pour le réinstaller du côté Frank-Thomas, là où se trouvent les parcelles qui seront édifiées ultérieurement. Le crédit voté récemment par la commission des travaux et des constructions (CTC) permettra la construction des pistes d'accès au chantier de la NCG – future promenade Viollier (voir images 1 à 7).

Le projet résulte d'une recherche d'équilibre entre les besoins de Genève et du quartier et la vocation plus large propre à l'institution (rayonnement international). La Nouvelle Comédie devrait d'ailleurs être un espace d'animation de jour autant que de nuit. Il est présenté en détail (images 9 à 28 de l'annexe 1). Concernant les extérieurs, le parvis du théâtre est un lieu en lien avec les espaces publics de l'intérieur qui bénéficiera des activités d'animation proposées par le théâtre aussi bien de jour que de nuit (image 9), alors que sur le côté Viollier, qui donnera sur la promenade Viollier, par où passera la voie verte d'agglomération, régnera une ambiance plus apaisée. La distribution des entités fonctionnelles dans le complexe est présentée: l'espace du public, celui des salles de spectacle, et celui des ateliers et des accès aux livraisons, puis les circulations claires et aisées entre les différents espaces (images 12 et 13). Les plans des cinq niveaux du complexe comprennent les salles de spectacle, les passerelles techniques, la salle de répétition, les loges, les ateliers, les foyers, les locaux administratifs (images 14 à 21). La salle frontale de 500 places disposera également d'une fosse d'orchestre. La salle modulable de 250 places amovibles sera une «black box» permettant l'expérimentation dans les rapports entre les spectacles et le public. Les salles de répétition bénéficieront en revanche de la lumière naturelle, et pourront aussi accueillir des classes et des lectures.

Le concept énergétique du projet est abordé (images 29 à 31). Il s'agira d'un bâtiment à haute performance et conforme aux normes Minergie. La chaleur produite notamment grâce à une pompe à chaleur sera d'origine renouvelable à 70%; une chaudière à gaz fournira l'appoint. Le complexe sera doté d'une centrale photovoltaïque de 1000 m², la plus grande du parc immobilier de la Ville. Elle permettra de produire de l'électricité couvrant à 135% les besoins de la pompe à chaleur. La NCG participera de manière importante à la production d'énergie renouvelable par la municipalité. En outre, le Fonds énergie des collectivités a accordé à ce volet du projet une subvention de 300 000 francs.

L'estimation des coûts détaillée et les valeurs statistiques se réfèrent aux images 32 à 37. Le montant du compte d'attente, provisions et réserves est fixé à 3 millions de francs, soit 4,1% du montant global. Il s'agit d'un montant moins important que les réserves habituelles pour ce genre de projet. Les

bureaux mandataires pour l'ensemble des constructions du site de la gare des Eaux-Vives sont désormais connus. Il s'agit du bureau FRES pour le théâtre, Aeby Perneger & Associés pour les CFF, et le groupement Brauen Wälchli Tekhne (BWTk) pour les projets de la Ville, de la Fondation Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et la Fondation des parkings, sur les parcelles B et C. Une grande maquette, avec une perspective de quartier, est visible à la Comédie de Genève.

Un commissaire souhaiterait savoir si les entreprises chargées de la réalisation du projet sont déjà connues et attend «une explication de texte» sur les codes de frais du gros œuvre CFC 224 (couverture) et CFC 225 (étanchéités et isolations spéciales), ainsi que sur les rubriques CFC 258 et CFC 358 (agencements de cuisine) et sur les codes de frais CFC 272 (ouvrages métalliques) et CFC 273. S'agissant des entreprises mandataires, M. Pagani répond qu'il n'est pas possible de lancer les appels d'offres avant le vote du crédit par le Conseil municipal; on attend donc ce préalable, après quoi il sera possible de savoir qui aura obtenu les lots de marché. S'agissant du code 22, M^{me} Charollais explique que le code 224 désigne les travaux d'isolation de l'enveloppe et de la toiture, tandis que le code 225 se rapporte aux étanchéités d'intérieurs, par exemple les coupe-feu. S'agissant des cuisines, M^{me} Charollais répond que la cuisine CFC 258 est un équipement destiné aux personnes, qui est complété par quelques coins café, tandis que la CFC 358 désigne la cuisine professionnelle du restaurant. M. Gravier répond sur les codes CFC 272 et 273, le premier désignant notamment les nombreuses portes métalliques isolées acoustiquement, et le deuxième les portes en bois.

Une commissaire demande si la répartition des charges de la Ville et du Canton sur les frais d'exploitation restera identique alors que l'on réorganise la gouvernance des tâches entre l'Etat et les communes. M^{me} Keller signale que le groupe de travail sur la NCG, qui a validé le cahier des charges et la répartition des charges de fonctionnement, est composé de représentants du Canton de Genève, de la FAD, de l'Association pour la Nouvelle Comédie, des actuels responsables de l'institution et, bien sûr, des représentants des départements DCA et DCS municipaux. M. Pagani explique qu'actuellement, ainsi que la Ville en a exprimé le souhait, le Canton est engagé dans le projet, ainsi qu'il l'a confirmé par courrier (voir annexe 2). Il est donc partenaire jusqu'à la fin du chantier. Le montant de 45 millions a été formellement réservé dans le plan d'investissement cantonal. La question de savoir si, à l'avenir, le Canton reprendra la Comédie sous sa responsabilité relève d'un débat à part, qui ne trouvera pas d'issue avant l'édification du nouveau théâtre.

Plusieurs commissaires font remarquer que le Conseil municipal va vraisemblablement voter la demande de crédit sans avoir la certitude que le Grand Conseil va suivre le Conseil d'Etat dans son intention de financement. Que se

passera-t-il si le Grand Conseil refuse sa part du crédit? M. Pagani espère que M. Longchamp sait ce qu'il fait quand il engage le Conseil d'Etat car, à son avis, la lettre du 27 août vaut engagement du gouvernement cantonal. Il sait aussi que la majorité actuelle au Grand Conseil suit habituellement les engagements de l'exécutif en matière d'investissements. M. Pagani rappelle en outre que la rénovation du Musée d'ethnographie a été votée par le Conseil municipal avant que le Grand Conseil vote sa part.

Un commissaire souhaiterait savoir si l'ACG et les autorités transfrontalières seront également sollicitées. M. Pagani souligne l'importance préalable du canton, mais il sollicitera également l'ACG, qui a récemment contribué pour 3 millions à la rénovation du Grand Théâtre, et il a déjà fait la même démarche auprès du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Par contre, il n'est pas garanti qu'une lettre d'engagement du GLCT parvienne avant la fin du traitement de la PR-1085 par le Conseil municipal.

A la demande de précision d'un commissaire sur le calendrier du projet, M^{me} Charollais explique que l'objectif est d'ouvrir la NCG au moment de la mise en exploitation de la gare du chemin de fer Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA), soit au début de l'année 2019, car il n'y a pas de sens à ouvrir avant la gare. Sachant que les travaux se dérouleront sur trente-six mois, le rétro-planning reporte le début du chantier du théâtre au début de l'année 2016. Le site est actuellement occupé entièrement par le chantier du CEVA. L'installation de chantier actuelle devrait être déplacée de la parcelle du Lot A, où doit prendre place la NCG d'ici à mars 2015, ce qui permettra de lancer la réalisation de la promenade Chamonix-Viollier, dont le chantier durera de huit à neuf mois, puis dès le début 2016 celui de la NCG. M. Pagani souhaite souligner que depuis sept ans la Ville, le Canton et les CFF travaillent main dans la main pour la réalisation de ce site. Récemment deux magistrats cantonaux se sont déplacés pour participer à une concertation suite à une opposition. Il y voit une indication que, pour le Canton, l'enjeu est aussi important que pour la Ville.

S'agissant des valeurs statistiques, un commissaire note que le prix de l'unité de volume est de 914 francs et celle de l'unité de surface de presque 6000 francs. Il souhaiterait pouvoir comparer ces valeurs avec celles d'autres objets de même type. M. Meylan répond que la NCG, tout comme d'autres grands lieux de théâtre, est un objet très particulier, qui est difficilement comparable; M. Fayet explique que la NCG ne sera pas une salle mais une fabrique, un complexe qui regroupe divers programmes nécessaires au fonctionnement du théâtre. Le commissaire réplique qu'il devrait être possible de déconstruire le crédit en le divisant par unités de programme (administration, salles de spectacles, ateliers...). M^{me} Martin Camara répond que son équipe a bien essayé de faire cet exercice, mais sans succès, en raison de l'enchevêtrement des éléments, sachant aussi qu'en Europe les manières de calculer les coûts diffèrent d'un pays à l'autre.

A la question d'un commissaire relative à l'ouverture du passage traversant du bâtiment de la NCG (entre l'esplanade et la promenade Viollier), il est répondu que le passage sera ouvert seulement pendant les heures d'ouverture de l'institution.

Un commissaire aimerait savoir si les mandataires sont certains que les caractéristiques du bâtiment de la NCG correspondent bien aux besoins des milieux des arts de la scène. M. Fayet répond que l'objet est magnifique. Les dimensions de la scène, et surtout la hauteur de la cage, la profondeur de la scène et les coulisses vont permettre d'accueillir beaucoup de spectacles et d'y créer des spectacles gigantesques. Il a récemment construit une salle à Albi qui possède à peu près les mêmes dimensions. Le lieu est magique si on le compare aux conditions de la Comédie aux Philosophes. La petite salle modulable de 250 places correspond aussi aux besoins contemporains européens; les petites salles de ce genre, des black box, sont de plus en plus demandées pour le théâtre, la danse, la musique contemporaine et l'expérimentation numérique. M^{me} Keller signale que la conception du projet de réalisation a été suivie de près par les professionnels genevois réunis par l'ANC, qui représentent les futurs utilisateurs de l'équipement. Au cours de cette phase, on a aussi pris en compte les caractéristiques actuelles des autres théâtres genevois et romands, ainsi que des exigences permettant de rendre le lieu euro-compatible, afin d'y recevoir et d'y produire des spectacles de tournée. De plus, les espaces du bâtiment seront adaptables au fil du temps. M. Fayet relève la capacité d'échange exceptionnelle qu'il a observée pendant la phase de la conception du projet d'exécution entre les utilisateurs, les maîtres d'ouvrage et les mandataires. M. Pagani suggère aux commissaires de visiter le Théâtre de Bonlieu, à Annecy, qui vient de rouvrir après deux ans de travaux. Bonlieu possède deux espaces scéniques et une salle de répétition, comparables (du point de vue culturel) aux caractéristiques demandées pour la NCG.

Un commissaire demande des compléments d'information au sujet de la machinerie scénique (CFC 361), dont le coût est de 3,2 millions de francs. M. Fayet confirme qu'il s'agit bien de poulies et de vérins, mais aussi d'un réseau de 50 à 60 moteurs indépendants qui vont permettre de lever très rapidement des charges de 350 à 500 kg, voire 1 t, en quelques secondes. Ces moteurs sont complétés par un système de pilotage numérique très sophistiqué et un système de communication des réseaux de moteurs. Il s'agit d'équipements de pointe. Cette machinerie, associée aux dimensions des arrières et de l'extraordinaire facilité des circulations qu'offrira ce théâtre, permettra de stocker et de dégager rapidement les dispositifs de scène. M. Pagani souligne que le programme du concours exigeait que les architectes soient associés à un scénographe.

Un commissaire souhaiterait savoir ce qui attend la Comédie actuelle, au boulevard des Philosophes. M. Pagani répond qu'il est prévu de neutraliser le bâtiment en l'offrant à une institution de formation de comédiens. La salle restera

cependant propriété de la Ville, qui en assurera l'entretien. M^{me} Koelliker complète en expliquant que des discussions sont en cours avec les Hautes écoles en vue de maintenir l'affectation publique de la salle.

Une commissaire demande si les habitants du quartier ont eu l'occasion de s'exprimer. M. Pagani répond que plusieurs séances publiques ont eu lieu dans le quartier des Eaux-Vives, et les habitants ont aussi eu la possibilité de visiter l'exposition du concours d'architecture. M. Pagani a eu vent d'une seule opposition, celle d'un groupe de riverains qui voulaient garder sur le site leurs places de parc, qui a été résolue entre-temps. En dehors de cet épisode, il n'a pas entendu de critiques visant la Comédie, la voie verte, les émergences ou les logements. M^{me} Keller rappelle que l'Association des habitants des Eaux-Vives a participé au jury du concours NCG.

Séance du 4 mars 2015

Audition de M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, et de M. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

M. Longchamp comprend que le Conseil municipal souhaite connaître la position du Conseil d'Etat au sujet de la participation, avec des sommes déterminantes, du Canton de Genève au financement de la construction du futur bâtiment de la Comédie de Genève. A ce propos, il confirme que le gouvernement a déposé un projet de loi en vue de l'octroi à la Ville de Genève d'une subvention cantonale unique de 45 millions de francs destinée à ce projet (voir PL 11584, en annexe 3). Pour le Conseil d'Etat, la Comédie est une institution d'importance régionale dont l'enjeu dépasse le cadre de la Ville, à l'instar du Grand Théâtre de Genève. La Ville s'est souvent émue du fait qu'elle supporte seule le poids d'infrastructures dont l'intérêt dépasse le cadre municipal, appelant une forme de mutualisation des frais d'investissement. En réponse, le gouvernement défendra donc ce projet de loi sur la Comédie devant la Commission des travaux du Grand Conseil, puis devant le parlement cantonal. M. Longchamp reconnaît en la Comédie de Genève la principale scène régionale dédiée à l'art dramatique. A l'heure où d'autres villes proches font des investissements importants pour leurs théâtres, il importe que Genève dispose d'un outil adéquat aux conditions actuelles de la production dramatique. La Nouvelle Comédie s'inscrit dans le site de la gare des Eaux-Vives, sur le parcours du chemin de fer en construction Cornavin – Eaux-vives – Annemasse (CEVA), or l'Etat a pris de gros engagements pour l'urbanisation de ce secteur de même que sur les sites d'autres gares du CEVA. Il s'agit d'efforts financiers colossaux, à la mesure de ce chantier, le plus important de l'histoire de Genève. Il tient à cœur au gouvernement que l'aménagement de la gare des Eaux-Vives soit complet, et donc que la Nouvelle Comédie

soit effectivement réalisée. M. Longchamp n’ose imaginer un trou béant sur ce site, à l’émergence de la gare souterraine. On ne peut préjuger du vote du Grand Conseil ni de celui, préalable, de sa Commission des travaux, de même qu’on ignore les intentions de la CTC sur la demande de crédit qui lui a été transmise par le Conseil municipal; M. Longchamp espère cependant que les résultats des votes seront identiques. Du côté des exécutifs, la proposition de la Ville et le projet de loi du gouvernement ont été présentés de manière coordonnée.

Un commissaire souhaiterait avoir une idée du calendrier espéré par le Conseil d’Etat pour l’étude du projet de loi en commission et demande également à M. Longchamp de bien vouloir commenter la section du projet de loi consacrée à la gouvernance et au budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie, où l’on parle de moyens et de gouvernance renforcée. En premier lieu, il répond, sous réserve, qu’on peut attendre une décision du Grand Conseil pour le cours de ce semestre. S’agissant de la gouvernance et du fonctionnement de la Nouvelle Comédie, M. Longchamp souhaite développer deux points qui marquent les discussions en matière de politique culturelle. En premier lieu, le Conseil d’Etat a décidé d’entrer en matière pour soutenir la Comédie et le Grand Théâtre (crédit voté il y a quelques jours), en répondant à l’appel de la Ville qui n’arrive plus à supporter seule les investissements d’équipements culturels dont l’usage montre qu’ils dépassent le caractère d’une infrastructure de portée communale. En second lieu, il convient de rappeler que la Constitution genevoise prévoit, en son article 133, qu’une nouvelle répartition des tâches entre les communes et le Canton soit mise en place d’ici à mai 2018. Il s’agit de désenchevêtrer les tâches en attribuant les compétences de sorte à éviter les responsabilités partagées ou conjointes des prestations publiques. Dans ce cadre les prestations seraient réparties entre le Canton et les communes, en dotant les instances respectives des sommes nécessaires, au moyen d’une bascule fiscale. Ainsi l’impôt cantonal, respectivement les impôts communaux augmenteraient ou diminueraient du montant des prestations transférées. M. Longchamp souligne qu’il importe, dans ce cadre, que la Ville se détermine sur sa vision des choses, en sachant que la décision finale incombera au Grand Conseil. Du point de vue du Conseil d’Etat, il serait plus sain que le Canton reprenne la responsabilité pleine et entière du Grand Théâtre et de la Comédie de Genève, dès lors que ces infrastructures ont un caractère stratégique.

A la question d’une commissaire sur le défaut de l’une des deux parties au crédit, M. Longchamp répond que si le Conseil municipal refuse la proposition PR-1085, cela entraînera l’annulation de fait du projet, car la Ville en a la maîtrise et il ne serait pas imaginable de le réaliser avec le seul montant du Canton. Par contre, il ignore aussi les intentions de la Ville en cas de refus du PL 11584.

Une commissaire demande si le Conseil d’Etat envisage de communiquer auprès des citoyens, conjointement avec la Ville ou les autres communes, sur

l'importance de la Nouvelle Comédie en tant que scène de portée régionale. M. Longchamp répond que le gouvernement fait sa part avec conviction, tout en rappelant la responsabilité actuelle de la Ville sur les principales infrastructures culturelles. L'Etat a soutenu financièrement la réalisation du Musée d'ethnographie de Genève (MEG); des moyens internes particulièrement importants ont été mobilisés pour délivrer, dans les délais, l'autorisation cantonale au projet de restauration et agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH); enfin, le parlement a voté récemment une participation financière du Canton au fonctionnement du Grand Théâtre. S'agissant de la Nouvelle Comédie, M. Longchamp aimerait que les élus municipaux se rendent compte que 45 millions de francs, c'est une somme énorme. Cela donne une indication sur le niveau de reconnaissance que l'Etat accorde à ce projet, mais ce choix implique aussi de sa part des sacrifices dans des domaines où le Canton est seul responsable, alors que la Ville est intrinsèquement plus riche que le Canton. Il y a des équipements essentiels dans les communes, mais il faut se souvenir que l'Etat est responsable d'équipements encore plus essentiels, tels que les hôpitaux, les cycles d'orientation, l'Université, les infrastructures de transport, etc. M. Longchamp aimerait que les élus municipaux soient conscients que la situation financière du Canton, avec sa dette de 13 milliards et les responsabilités qui lui incombent, est moins bonne que celle des communes qui dégagent bonis et bénéfices – et il ne parle même pas de l'excédent fiscal de 120 millions dont vient de bénéficier la commune d'Anières. En dehors de la Ville, la seule exception en matière d'investissement culturel consentie par le Conseil d'Etat est une somme de 5 millions de francs pour le Théâtre de Carouge. Pour le Conseil d'Etat, les deux infrastructures n'ont pas la même importance régionale, mais il faudra peut-être, à terme, procéder à une comparaison entre les deux.

Un commissaire peine à comprendre la vision à moyen et long terme dans laquelle s'inscrit la politique d'investissement du Canton sur des infrastructures de type culturel: après avoir voté une nouvelle loi sur la culture, l'Etat s'implique maintenant dans le Grand Théâtre et dans la Nouvelle Comédie, mais son implication dans le projet du MAH se limite à délivrer une autorisation de construire. A propos des finances du Canton, il croit savoir qu'en même temps qu'Anières, le Canton va également toucher de l'argent. En réponse, M. Longchamp précise qu'il s'agit d'une recette unique et exceptionnelle, liée à un seul contribuable; ce n'est pas avec ça que l'on bâtit une politique d'investissement durable. Avant de tirer des conclusions, il invite à attendre la présentation des comptes de l'Etat, le 31 mars prochain, qui comportera aussi quelques dépenses exceptionnelles. A propos des importantes charges en matière culturelle et sportive qu'assume la Ville, M. Longchamp rappelle que cela résulte d'un système fiscal qui n'a pas son égal en Suisse, qui impose les contribuables sur le lieu de travail plutôt que sur le lieu de domicile. Ce système a permis à la Ville de Genève d'assumer une série de tâches propres à une ville-centre, mais amène aussi des disparités folles entre

communes, qu'il faut rééquilibrer de plus en plus souvent en révisant le système de péréquation, mais le système atteint ses limites. Les communes doivent des prestations à leurs habitants: des écoles primaires, des crèches, des logements, des services de voirie et de génie civil, etc. Or certaines communes proposent des emplois à des personnes qui y paient des impôts sans pour autant bénéficier de leurs prestations, alors que des habitants non contribuables en bénéficient. Ainsi que prévu par la Constitution, l'Etat souhaite donc corriger le système qui fait que Plan-les-Ouates peut avoir un budget deux fois plus important que Bernex, alors que les deux communes, qui doivent toutes deux investir lourdement dans le logement, sont semblables en superficie et en nombre d'habitants. Cette réforme prévoit d'attribuer au Canton certaines infrastructures dont les bénéficiaires résident majoritairement en dehors de la commune où est domicilié l'équipement en question. Tel est le cas du Grand Théâtre et de la Comédie, mais peut-être aussi de la Bibliothèque de Genève. L'Etat reprend aussi progressivement à son compte le Stade de Genève alors que la Ville s'en est peu à peu désengagée. S'agissant de la patinoire du Trèfle-Blanc, qui devrait succéder aux Vernets, M. Longchamp voit mal comment les habitants de la Ville accepteraient de la financer alors qu'elle n'est pas sur le territoire communal. Selon le Conseil d'Etat, les infrastructures d'importance cantonale devraient, en fait, être mutualisées et supportées par l'ensemble des contribuables; les communes continueraient à se charger des équipements locaux et se verraient attribuer des tâches de proximité. Il faudrait aussi remettre à plat la répartition des responsabilités du réseau routier. Actuellement, le pont du Mont-Blanc est considéré comme un chemin communal, alors qu'il est, en fait, l'axe principal du canton. En attendant de mener à terme le désenchevêtrement d'ici à mai 2018, qui est une obligation constitutionnelle pour l'actuelle législature, le Conseil d'Etat souhaite soutenir d'ores et déjà le Grand Théâtre et la Comédie, sans attendre de savoir si, à terme, ils seront attribués au Canton ou s'ils resteront en main de la Ville.

Séance du 11 mars 2015

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif responsable du département de la culture et du sport, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel de la Ville de Genève, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M. Thomas Boyer, président de la Fondation d'art dramatique (FAD) et M. Gérard Deshusses, vice-président, M. Michel Kullmann, président de l'Association pour la Nouvelle Comédie (ANC), et M^{me} Corinne Müller, M. Dominique Catton et M. Mathieu Menghini, membres de l'ANC

M. Boyer explique que la FAD soutient pleinement le projet Nouvelle Comédie. Elle a soutenu les réflexions menées jusqu'à présent, y compris avec des expertises techniques, et s'impliquera à l'avenir dans la réflexion sur la gouver-

nance future de l'institution. La Comédie du boulevard des Philosophes est une vieille dame de plus de 100 ans qui n'a jamais bénéficié de travaux de rénovation. Sa conception, la forme et les dimensions de sa scène, ainsi que sa machinerie ne sont plus adaptées à la manière de faire du théâtre aujourd'hui. Si le projet d'une nouvelle Comédie devait échouer, le bâtiment des philosophes appellera de toutes manières des travaux importants. Du point de vue artistique, le projet est l'occasion de positionner à nouveau Genève sur les scènes internationales, en produisant et en accueillant les spectacles d'envergure qu'elle ne peut pas assurer pour l'instant.

M. Kanaan, qui appuie son propos par une présentation (voir annexe 4), commence par rappeler que la FAD a été fondée en 1979 à l'initiative de la magistrate municipale Lise Girardin. Présidant aux destinées du Poche et de la Comédie, la FAD avait pour vocation originelle d'exploiter également d'autres théâtres genevois. La Ville et le Canton sont partenaires de la FAD depuis ses débuts. La Ville assure deux tiers du financement et le Canton est engagé pour le tiers restant. La FAD gère actuellement un budget de 5,7 millions de francs par an.

M. Kanaan expose ensuite les importants problèmes structurels du bâtiment de la Comédie du boulevard des Philosophes, qui limitent son ambition artistique, en mentionnant également la dissémination de ses ateliers et salles de répétition. Il signale aussi l'exiguïté du foyer et l'absence de locaux d'animation, dont l'importance est reconnue pour bien accueillir le public et organiser des activités de médiation culturelle. Résumant les étapes du projet, M. Kanaan rappelle le rôle pionnier des professionnels réunis dans l'ANC, qui ont pris en main la rédaction d'un cahier des charges architectural. En 2005, la Ville et l'ANC retiennent la future gare des Eaux-Vives CEVA en tant que site d'implantation pour un nouveau bâtiment; puis en 2008, le Conseil municipal vote un crédit d'étude pour organiser un concours et mener les études de réalisation du futur bâtiment. Le Concours d'architecture est convoqué en 2009; il est remporté par l'atelier FRES des architectes Laurent Gravier et Sara Martin Camara et le bureau de scénographie Changement à vue. En 2011, la Ville, constitue un comité de pilotage du projet en partenariat avec le Canton, dont font partie également l'ANC et la FAD. En 2012, la Ville et le Canton désignent le Groupe d'accompagnement du projet Nouvelle Comédie (GANC) et M. Mathieu Menghini comme président. Le GANC est chargé de rédiger un rapport technique sur les missions, le budget et la gouvernance de la future institution, et de mener une large consultation des milieux professionnels. Enfin, en juin 2014, le Conseil administratif dépose la demande de crédit PR-1085, et en janvier 2015, le Conseil d'Etat dépose devant le Grand Conseil le PL 11584, portant sur une subvention d'investissement du Canton pour un montant de 45 millions de francs. M. Kanaan souligne que ce projet de loi est l'un des aboutissements concrets de la Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et du Conseil administratif

de la Ville de Genève d’octobre 2013, qui marquait l’engagement du Canton pour les grandes infrastructures culturelles. En attendant le vote du Grand Conseil, M. Kanaan relève avec satisfaction que le gouvernement cantonal a tenu ses engagements de 2013. Le projet Nouvelle Comédie est maintenant dans les mains du Conseil municipal et du parlement cantonal. Le but des autorités est de démarrer la construction à la fin de l’année 2015 ou au début de l’année 2016, afin de profiter de l’opportunité d’une fenêtre technique ouverte par le dégagement du périmètre de l’emprise de chantier du CEVA.

Le magistrat présente ensuite notamment les missions constitutives du projet culturel de la Nouvelle Comédie: accueil et production de spectacles, soutien à la création contemporaine régionale et locale, notamment par des résidences d’artistes et de compagnies, valorisation des métiers liés aux arts de la scène, médiation culturelle et éducation artistique, animation du quartier et de la Ville, collaborations avec d’autres institutions municipales, cantonales et régionales. M. Kanaan expose ensuite les axes du financement et de la gouvernance de la Nouvelle Comédie. Outre la somme de 45 millions d’investissement pour la construction du bâtiment, la Déclaration conjointe de 2013 prévoit que le budget de fonctionnement de la NCG soit financé à parts égales par la Ville et le Canton; M. Kanaan fait observer que la réforme de la péréquation financière intercommunale est actuellement gelée, mais le Canton et la Ville gardent le cap du cofinancement à parts égales. Dans l’actuelle consultation sur le désenchevêtrement des tâches publiques entre les communes et le Canton, le Conseil administratif a récemment réaffirmé sa position en faveur d’un partenariat public entre la Ville et le Canton pour soutenir les institutions culturelles.

Enfin, M. Kanaan présente le projet de budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie: le montant retenu de 15,7 millions de francs par an est très en dessous des budgets des scènes suisses d’importance similaire. Estimant les recettes propres à 3,12 millions de francs, le Canton et la Ville compléteront l’insuffisance de financement à hauteur de 12,58 millions de francs. M. Kanaan précise que le budget total que la Ville consacre au théâtre est inférieur à celui que d’autres villes consacrent aux arts de la scène. S’agissant de la gouvernance future, M. Kanaan rappelle que la FAD est actuellement une fondation d’intérêt communal; à l’issue des travaux du groupe de travail FAD-DCS-DIP, cette année, la FAD pourrait muer en fondation à caractère cantonal.

Aux questions récurrentes de plusieurs commissaires relatives à un hypothétique vote négatif du Grand Conseil, M. Kanaan répond qu’il est optimiste par nature. Le président du Conseil d’Etat a défendu en CTC le projet avec conviction et les membres de l’ANC font aussi un travail d’explication important auprès des députés. Si le Grand Conseil n’approuve par le projet de loi, le Conseil administratif étudiera avec le Conseil municipal les options alternatives. Pour l’heure, il y a deux possibilités: soit la Ville paie tout, soit on explore d’autres solutions. Le

Conseil municipal sera consulté à ce propos. En tous les cas, le Conseil administratif ne souhaite pas renoncer au projet.

Un commissaire s'inquiète du nombre de places de stationnement. M. Kanaan répond que le nombre et les emplacements des parkings ont été concertés. M^{me} Charollais fait observer que les deux parkings souterrains du site offriront 711 places de parc. Un quart des places est attribué aux immeubles de logement du site de la gare, un quart est réservé aux habitants des environs; la moitié restante, gérée par la Fondation des parkings, est affectée à toutes les activités présentes sur le site, dont la Comédie. La fondation a jugé que la surface de parkings est largement dimensionnée pour répondre aux besoins du site, voire plus que nécessaire. M^{me} Charollais ajoute que le premier parking, le plus grand, situé sous l'immeuble des CFF, côté route de Chêne, ouvrira au même temps que la Nouvelle Comédie. L'autre sera situé sous les immeubles construits par la Ville à l'extrémité Frank-Thomas. M. Kanaan tient à souligner que la Nouvelle Comédie sera idéalement située par rapport aux transports publics, aussi bien le train que le tram: treize minutes depuis Cornavin, vingt-quatre minutes depuis l'Aéroport, trois minutes depuis Champel.

Aux remarques d'un commissaire sur l'absence d'un débat de fond sur l'opportunité de construire la Nouvelle Comédie, M. Kanaan rappelle que le crédit d'étude de 2008 avait été précédé par un débat important sur les options de modifier le bâtiment des Philosophes ou de construire un nouveau théâtre. Les débats avaient mis en évidence que l'option des Philosophes ne permettait pas de résoudre les problèmes de fond. M^{me} Charollais souligne, en outre, que le Conseil municipal a pu débattre de l'emplacement de la Nouvelle Comédie dans le cadre des examens du plan directeur de quartier (PDQ) et du plan localisé de quartier (PLQ).

Un commissaire questionne, en termes de budget de fonctionnement, la pertinence des comparaisons entre la Nouvelle Comédie et d'autres institutions semblables. M^{me} Keller reconnaît que faire des comparaisons n'est pas simple, car il y a des particularités, mais il y a aussi des similitudes. Le Théâtre de la Colline, par exemple, dispose de deux scènes et organise 250 représentations par année. A ce titre, il y a des similitudes avec le programme de la Nouvelle Comédie. Vidy a un budget plus important que celui prévu pour la NCG, mais la comparaison entre les deux scènes doit être rapportée aux politiques culturelles des deux villes. Genève soutient davantage de petites scènes que Lausanne, mais ne s'est jamais encore donné les moyens d'une institution capable de produire et d'accueillir des spectacles d'envergure. Les comparaisons avec la Colline et Vidy s'expliquent aussi parce que la NCG pourrait accueillir des productions de ces institutions, qui font partie du réseau du Festival d'Avignon, et aussi proposer à ces scènes et aux festivals de cette envergure des productions maison. A Genève, l'OSR et son budget à 27 millions témoignent d'un vrai choix en faveur de la musique.

L'enjeu du projet de la Nouvelle Comédie est de faire un choix comparable pour le théâtre. M^{me} Keller précise que les acteurs culturels qui travaillent sur le projet de la NCG ont eu à cœur de faire un budget raisonnable pour permettre à l'institution de démarrer. Les prévisions de recettes aussi ont été évaluées de manière raisonnable. Elle n'exclut pas que la Comédie conclue d'autres partenariats, en plus de ceux avec la Ville et l'Etat.

Une commissaire aurait souhaité disposer d'une colonne permettant de comparer les recettes des institutions culturelles phares. M^{me} Keller explique que le projet prévoit de tripler l'emploi et la production, alors que le budget n'est que doublé. S'agissant des comparaisons de recettes, M^{me} Keller fait observer qu'il ne serait pas pertinent de comparer une scène qui démarre avec le Théâtre de Vidy, le théâtre phare de la région, exploité depuis les années 1960. Le but du tableau de comparaison des budgets est de montrer que des municipalités font, à des moments donnés, le choix de donner des moyens à des infrastructures spécifiques. A la question des similitudes et éventuelles concurrences entre les deux scènes, il est répondu que Vidy pourrait être une institution partenaire de la Nouvelle Comédie, bien que le théâtre lausannois n'ait pas la même ambition en termes de médiation ni pour l'ouverture des lieux de travail au public. Du point de vue de l'accessibilité, la NCG sera aussi plus urbaine que Vidy. Autrement dit, une belle complémentarité se dessine; pour les créations d'envergure, la plupart des théâtres ont besoin de monter des coproductions. Actuellement, Vidy n'a pas de partenaire fort à Genève.

Une commissaire demande si des études ont été menées pour connaître les besoins du public genevois, car, en termes de billetterie, il faudra que l'institution engrange ces recettes. M. Kanaan répond que les scènes de théâtre et de danse, ainsi que les festivals consacrés aux arts de la scène, attirent un public fidèle et qui se renouvelle. Le lancement récent de la Fête du théâtre a aussi montré l'intérêt des Genevois pour le théâtre, ce que confirment d'ailleurs les statistiques fédérales, où l'on voit que les Genevois sont des grands consommateurs de culture. Les théâtres genevois affichent un taux de fréquentation de 80%. Au sujet des recettes, M. Kanaan rappelle qu'une institution de cette sorte ne peut pas s'autofinancer. Outre l'argent public, les recettes (trois fois supérieures à celles de l'actuelle Comédie) comprennent la billetterie, mais aussi les coproductions, le café-restaurant ainsi que les partenariats supplémentaires, qui seront de la responsabilité de la direction. Enfin, en réponse à la question d'un commissaire sur d'éventuels mécènes, M. Kanaan explique que le théâtre n'attire pas autant les donateurs privés que l'opéra, les musées ou la musique classique.

En faisant suite aux demandes d'une commissaire, soucieuse qu'un cahier des charges garantisse les missions fondamentales de ce théâtre indépendamment des directions successives, M. Kanaan transmet et présente le rapport du GANC, «Pour une Nouvelle Comédie!» (voir annexe 5). Cet outil, aux yeux du magistrat,

fait écho à sa volonté, exprimée notamment lors des Rencontres théâtrales, de définir des missions intrinsèques aux institutions genevoises. Cette idée n'avait pas été bien reçue par tout le monde, certains craignant que les théâtres perdent leur marge de manœuvre. Le but de ce document est bien cependant de poser le cadre du cahier des charges spécifique du premier directeur de la Nouvelle Comédie. Enfin, il souligne que le GANC ne doit pas être confondu avec l'Association pour la Nouvelle Comédie; il s'agit du Groupe d'accompagnement du projet réunissant le DCS, le DCA, le canton de Genève, la FAD, la Comédie et l'ANC. Tous les éléments mentionnés dans ce rapport ont servi à construire la demande de crédit.

M. Menghini, rédacteur du rapport, confirme que les missions, le type de gouvernance et le budget de la NCG, qui constituent les sujets sur lesquels le GANC a travaillé, figurent dans l'exposé du magistrat. S'agissant des missions, qu'il conviendrait de distinguer du cahier des charges directorial, M. Menghini explique qu'elles ont été définies pour permettre à différents projets artistiques de s'y retrouver. Il résume les missions comme suit: les créations propres, les productions en accueil, la valorisation des métiers de la scène, la transmission (il mentionne le rôle de la Haute École de travail social HETS), l'ouverture à tous les arts de la scène, le développement de la médiation culturelle et de l'éducation artistique, l'inscription du bâtiment dans le quartier, le Grand Genève et la Suisse Romande. Il souligne que le budget et les missions prévoient que la Nouvelle Comédie projette son action de médiation au-delà du public du théâtre, vers les non-publics. Ainsi, la NCG est un projet bon pour la formation, bon pour l'emploi (autour de 60 pleins temps dans la maison, 67 pleins temps par an liés aux créations, ainsi que les métiers connexes exercés dans la région, notamment les métiers d'art). La NCG jouera un rôle patrimonial et de création artistique et aussi, par la médiation, un rôle citoyen.

M. Menghini explique que le budget projeté pour la Nouvelle Comédie tient compte de la vétusté du bâtiment des Philosophes et de la marginalisation de l'actuelle Comédie. C'est pourquoi, la NCG doit non seulement s'ouvrir à tous les arts de la scène et, avec sa salle modulable, elle doit aussi répondre aux attentes nouvelles sur les rapports entre la scène et la salle. Le budget de l'année zéro, et les ambitions en matière de recettes (billetterie, partenaires privés, tournées) témoignent du souci des promoteurs du projet de ne pas exercer une pression excessive sur la première direction du théâtre. Pour lui, c'est un bon budget, qui propose un bon ratio entre les coûts de production et les coûts de fonctionnement (48% et 52% respectivement), et qui supporte la comparaison avec ceux d'institutions de pays soumis à un coût de la vie moins important qu'en Suisse, qui ne remplissent pas toujours les missions qui sont fixées à la Nouvelle Comédie. M. Menghini est d'avis que le budget projeté permet également d'imaginer plusieurs scénarios d'animation du lieu; à ce propos, l'Association pour la Nouvelle

Comédie est toujours en réflexion au sujet du profil de la direction et de l'équipe. Il précise que lorsque le crédit de construction sera voté, il sera temps d'ouvrir cette réflexion à la base théâtrale, au-delà des membres de l'ANC, dont il souligne qu'ils se sont engagés à ne pas s'intéresser personnellement à diriger l'institution.

Une commissaire questionne la définition de l'identité du lieu: comment se situera la Nouvelle Comédie par rapport à la situation internationale de Genève? Y donnera-t-on des productions étrangères en langue originale? Aura-t-elle un statut de scène francophone, ou un label national? M. Kanaan répond que le domaine des arts de la scène est en constante évolution, où les frontières disciplinaires et linguistiques sont bousculées. La NCG doit être une scène de référence, en réseau avec les grandes scènes européennes. Il espère, pour l'art dramatique, que la Nouvelle Comédie jouera le rôle que tiennent, pour la musique et l'art lyrique, l'OSR et le Grand Théâtre. La stature internationale de Genève est un atout stratégique du projet, qui deviendra lui-même un atout pour Genève. A ce propos, il informe qu'il vient de conclure une convention avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès en vue d'accroître la notoriété culturelle de Genève. M^{me} Keller ajoute que la Nouvelle Comédie a été conçue pour accueillir toutes sortes d'activités en lien avec les arts de la scène, même une troupe à demeure si les politiques décident un jour de faire ce pas. Le bâtiment est aussi conçu pour s'adapter aux évolutions technologiques. La Nouvelle Comédie peut suivre ces évolutions et présenter, par exemple, des spectacles en langue étrangère.

Un commissaire a le sentiment que la vie culturelle genevoise ne s'est jamais remise de l'éradication des squats. Il se demande si le projet Nouvelle Comédie pourrait représenter une renaissance, ou un renouveau de l'esprit des squats, que l'on peut retrouver au 104 de Paris ou au Lieu unique de Nantes, où des publics divers, aux objectifs différents, se retrouvent au même endroit, dans la mixité et la diversité. Il a le sentiment qu'à Genève la vie culturelle est encore trop cloisonnée. Il se demande comment concrétiser l'espérance d'un projet singulier, d'échelle européenne, dans la NCG, à l'identité théâtrale si marquée, qui se compare à Vidy. M. Kanaan répond que la Nouvelle Comédie ne sera certainement pas le 104 ni le Lieu unique de Nantes, mais en tant que maison destinée au développement de l'art dramatique, la NCG a vocation d'être aussi ouverte et pluridisciplinaire que possible. La mixité peut aussi se développer à partir d'une mission primaire. La générosité des espaces proposés à la NCG favorisera certainement les rencontres et la mixité. D'accord pour décroïsonner, M. Kanaan souhaiterait renforcer la démocratisation culturelle, en améliorant l'accueil et en donnant envie aux gens de fréquenter les lieux culturels, car la politique tarifaire ne suffit pas. M^{me} Keller insiste sur le rôle de la médiation culturelle dans le rapport de la Nouvelle Comédie à la Cité. Elle souligne à nouveau que tous les locaux seront ouverts au public, le soir et la journée. L'ouverture aux écoles, aux jeunes, aux

personnes âgées, est un point clé du concept du projet dès son départ. Alors, certes, l'art dramatique en est le cœur, mais la médiation et l'ouverture participent d'une nouvelle manière de le faire vivre. M. Menghini insiste sur la présence permanente des équipes artistiques et techniques, qui vont participer d'un bourdonnement continu de la création. Au passage, il signale que le GANC propose de changer l'équipe en résidence tous les trois ans ou d'en renouveler la composition d'un tiers chaque année.

Suite aux interrogations d'un commissaire sur le discours culturel accompagnant le projet et sa place dans la Cité, un débat s'installe pour savoir si la Nouvelle Comédie est un magnifique bâtiment à la mesure des missions de l'actuelle Comédie, ou s'il s'agit d'un projet culturel plus vaste encore. M. Kullmann considère que les missions de l'institution existent déjà, mais que l'actuelle Comédie ne peut pas les remplir. Pour lui, donc, la Comédie de Genève déménage aux Eaux-Vives et se donne les moyens de remplir ses missions à un seul endroit, alors qu'actuellement tout, entre le théâtre, les ateliers et les locaux de répétition, est dispersé. Pour M^{me} Keller, il y a cependant une différence d'importance entre l'ancien et le nouveau: la Nouvelle Comédie pourra accueillir du public et des visites scolaires dans la plupart de ses locaux, ce qui n'est pas possible actuellement aux Philosophes. La NCG est une fabrique de théâtre et un lieu de vie très ouvert. D'accord avec M^{me} Keller, M^{me} Müller explique que le fait que les principales fonctions liées à la production et à l'animation théâtrale soient réunies en un seul lieu détermine une nouvelle manière de faire du théâtre et la capacité du théâtre de s'ouvrir sur la Cité. Les professionnels réunis dans l'ANC ont été associés à la conception du programme architectural du projet. Il est certain que la Nouvelle Comédie, avec ses locaux et ses dimensions, est un outil approprié pour permettre à la Comédie de produire et coproduire, et pour les artistes en résidence et les compagnies indépendantes programmées, la NCG sera un moyen de se propulser hors des frontières genevoises. En rappelant la Lettre à d'Alembert de Rousseau, M. Menghini signale que le philosophe dénonçait précisément non pas tant le théâtre qu'un «théâtre exclusif». Or c'est l'inverse qu'il s'agit de faire ici. Et ce point fait l'unanimité.

Un commissaire demande s'il existe une rivalité entre les projets de la Nouvelle Comédie et du Théâtre de Carouge. M. Kanaan assure que les deux villes entretiennent des liens cordiaux. Il est vrai cependant que les projets en sont à des moments différents: le projet de la Nouvelle Comédie est arrivé à maturation et le Canton s'y engage à hauteur de 45 millions, alors que le projet de démolition/reconstruction du Théâtre de Carouge en est au stade du crédit d'étude. M. Kullmann considère qu'il n'y a pas de rivalité: les deux théâtres existent et plusieurs des membres de l'ANC sont aussi partie prenante du projet de reconstruction du Carouge. M. Kanaan reconnaît qu'il y a toujours une forme d'émulation entre les scènes artistiques. Le Théâtre de Carouge, qui a son public, et la Comédie, qui

a aussi le sien, sont également complémentaires du point de vue de la politique culturelle. Vu l'engouement des Genevois pour l'offre culturelle, les deux scènes ont bien actuellement leur place dans la région. M. Menghini rappelle qu'en tant que directeur du Forum de Meyrin, il avait initié, avec Jean Liermier, une collaboration avec Carouge, avec la conviction que pour élargir les publics et parler au 85% de la population qui ne va pas au théâtre, il faut s'unir et s'associer et non entrer en concurrence.

Sur la question de la gouvernance et de l'avenir de la FAD, M. Kanaan répond qu'il appartient à la Ville, et notamment au Conseil municipal de se prononcer, puisque les statuts de la fondation sont approuvés par le municipal. Il conviendra certainement de les modifier ou de les mettre à jour dès lors que le Canton financera le fonctionnement à 50%. M. Boyer est d'avis, vu la taille et la participation du Canton, que la Nouvelle Comédie devrait être gérée par une fondation propre, à laquelle devrait participer d'ailleurs une représentation du Grand Conseil. Est-ce à dire que la FAD, dans ce scénario, ne s'occupera finalement plus que du Poche? MM. Kanaan et Boyer répondent que ses statuts pourraient évoluer dans ce sens, mais pour M. Boyer cette question n'est pas vraiment d'actualité à ce stade.

Un commissaire souhaiterait savoir pourquoi d'autres communes ne s'engagent pas dans la Nouvelle Comédie. M. Kanaan fait observer que les communes urbaines entretiennent déjà des infrastructures culturelles comme à Meyrin, le Forum, alors que d'autres, comme Vernier, souhaitent en édifier. Le Théâtre de Carouge doit aussi subir d'importants travaux. Or, Genève et Carouge ont passé un accord, consistant à solliciter le Canton pour la NCG, et le Fonds intercommunal de l'Association des communes genevoises (ACG) pour le théâtre de la rue Ancienne.

Un commissaire demande s'il sera possible d'organiser des animations, sur l'esplanade, au-dessus de la ligne CEVA, avec des marchés temporaires ou des productions de saltimbanques. M. Kanaan répond affirmativement, mais reconnaît qu'il est prématuré de s'avancer dans une esquisse de programmation.

Un commissaire relève que la Ville tient la maîtrise d'ouvrage dans le projet Nouvelle Comédie; cependant le risque existe que le projet puisse prendre du temps au stade de son étude en commission, aussi bien au Conseil municipal qu'au Grand Conseil, voire s'enliser dans l'une des chambres. Il souhaiterait savoir ce qui se passerait si un tel scénario se réalisait. En réponse, M. Kanaan évoque la fenêtre technique de fin 2015, début 2016, ouverte par le dégagement du périmètre du projet par l'emprise du chantier du CEVA. Si cette opportunité est saisie, la Nouvelle Comédie sera terminée en même temps que la gare, sinon il y aura un immense trou à la place; il faudra attendre deux-trois ans avant la prochaine opportunité, ce qui engendrera notamment des coûts supplémentaires. Il

fait aussi observer que les problèmes techniques de l'actuelle Comédie risquent de s'approfondir. Récemment, le bâtiment a bénéficié de travaux de sécurité dans le foyer d'accueil, mais dans la perspective de la construction d'un nouveau bâtiment, le Conseil administratif a renoncé à présenter des crédits pour la remise à niveau de la machinerie de scène. Le retard obligerait probablement à faire des travaux aux Philosophes pour pouvoir continuer à exploiter l'actuel bâtiment. M. Kanaan confirme qu'effectivement, la Ville porte seule la maîtrise d'ouvrage du projet. Sollicité pour une co-maîtrise, le Conseil d'Etat a jugé que la Ville était capable d'assurer seule cette tâche, mais cela rend particulièrement important le vote du Conseil municipal qui, en approuvant le crédit, enverrait un message très clair au Grand Conseil pour l'inciter à faire de même.

Une commissaire évoque la récente conférence de presse du directeur désigné du Poche, où il a suscité l'embarras de nombreux professionnels en laissant entendre que, dans sa démarche, le texte est plus important que l'auteur. Elle évoque aussi, comme un signe inquiétant, la programmation, cette saison, de trois monologues sur la scène de l'actuelle Comédie. Tout en étant convaincue que la FAD est sincèrement soucieuse de promouvoir les artistes locaux, elle fait part de son interrogation sur la politique de l'emploi dans la nouvelle institution et demande si des garanties peuvent être données d'ores et déjà. M^{me} Müller juge cette question importante, mais les réponses ne dépendent pas seulement de l'ANC, pour qui il importe d'abord de saisir l'opportunité de la fenêtre technique; il sera temps ensuite de discuter des incidences sur l'emploi des conditions de production. Pour l'heure, il est question de plus de 60 postes fixes à plein temps et de 67 pleins temps pour les intermittents engagés à la production, ainsi que les engagements connexes. Elle se dit convaincue que les potentiels de coproductions qu'offrira la NCG permettront de propulser les artistes locaux sur les scènes régionales et internationales. On sait que les artistes lausannois profitent peu de Vidy; à Genève, le souhait de l'ANC est différent. Elle espère que la Nouvelle Comédie permettra de remplir son rôle à l'égard des artistes locaux, ce que l'actuelle Comédie n'est pas en mesure de faire. Pour l'heure, il n'est guère possible d'en dire davantage sauf à souligner qu'il s'agit bien là des directions en matière d'emploi dégagées par l'association par rapport au programme artistique du lieu. M. Kanaan rappelle que des dispositions relatives à l'emploi figurent dans les conventions de subventionnement et les cahiers des charges des directions. Il souhaite d'ailleurs que les futurs cahiers des charges des directions des institutions culturelles soient plus explicites sur ce point. Le nombre d'emplois est aussi un élément important lors de l'étude des requêtes pour des productions indépendantes. Pour lui, la Nouvelle Comédie sera, indéniablement, une créatrice d'emplois dans tous les métiers de la scène. Quoi qu'il en soit le Conseil municipal votera les statuts de la fondation qui chapeautera l'institution. M. Menghini fait observer, à qui craint la multiplication des monologues, que le budget de la Nouvelle Comédie prévoit quatre productions maison par saison, avec au moins

10 salariés chacune. Le GANC estime qu'en cinq ans, la NCG aura présenté 50 spectacles, dont 20 productions propres, 10 créations en résidence et 20 coproductions, avec à chaque fois des liens tissés avec les créateurs locaux.

Une commissaire découvre dans le rapport du GANC qu'il n'y aura pas de représentation du personnel dans le conseil de fondation de la future institution. M. Boyer souligne que le rapport du GANC réunit des recommandations. Rien n'est encore fixé, mais le rapport fait état de la position du Syndicat suisse romand des spectacles (SSRS), qui préfère agir en dehors de la fondation. Un autre commissaire est d'avis que la question ne peut pas être résolue par la simple justification du conflit d'intérêts. Il est étonnant que la gouvernance interne ne soit pas mieux pensée, alors que le projet insiste tant sur le rôle de la médiation entre la culture et la démocratie, et l'art et le social. Si la NCG, théâtre du XXI^e siècle, est pensée comme une fabrique rythmée par le bourdonnement des abeilles ouvrières, l'absence des travailleurs dans la gestion quotidienne du théâtre renverrait plutôt au souvenir des manufactures du début du XIX^e siècle. Avec une telle insistance sur l'ouverture des espaces de travail au public, on donne alors l'impression qu'on veut mettre en scène les travailleurs et faire de leur travail un spectacle. M. Menghini est très sensible à cette question. Les trois mandats de direction qu'il a remplis dans des théâtres différents témoignent des efforts pour faire une place aux travailleurs. Dans de nombreux théâtres d'aujourd'hui, on rencontre en journée exclusivement les employés administratifs, alors que les artistes ne sont que des pièces rapportées qui surgissent le soir. A l'inverse, le projet Nouvelle Comédie envisage une présence forte des artistes sur le lieu de travail. A ce propos, une réflexion est en cours, dont l'aboutissement ne dépend ni de l'ANC ni de la FAD, au sujet de la place à accorder aux collectifs artistiques dans la conception de la ligne programmatique de la maison. S'agissant de la gouvernance de la Nouvelle Comédie, le GANC a rencontré M^{me} Papiloud du SSRS qui, au lieu de participer à une gouvernance œcuménique, préfère que son syndicat exerce, de l'extérieur, un réel contre-pouvoir. M. Menghini a été le premier surpris de cette première position, qu'il regrette. Il espère que ce point sera repris ultérieurement. M. Kanaan tient à préciser que le rapport du GANC est un document de travail qui a été rédigé il y a deux ans. Les éléments validés figurent dans la proposition PR-1085. Ceux qui n'y figurent pas ont été jugés prématurés. Ainsi, le point relatif à la participation des employés à la gouvernance n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive.

Un commissaire souhaiterait que l'ANC s'engage à ne pas revendiquer un avenir théâtral pour le bâtiment des Philosophes. M. Kullmann répond que l'ANC a dit, dès le début des années 2000, que si la Nouvelle Comédie se réalise, l'actuelle Comédie cessera d'être un théâtre. M. Kanaan aimerait certes éviter que le bâtiment des Philosophes devienne une succursale d'une marque de prêt-à-porter, comme cela est arrivé récemment à Madrid. Pour autant, il souhaite qu'il

reste ouvert au public. Après avoir pris des contacts avec les hautes écoles et l'Université, la Haute école de musique (HEM) et la Haute école d'art et de design (HEAD) ont exprimé de l'intérêt pour le bâtiment, afin d'y organiser des activités ouvertes au public. Un commissaire demande par ailleurs si, en changeant l'affectation du lieu, le Ville ne va pas violer le Règlement relatif aux plans d'utilisation du sol (RPUS). M. Kanaan tient à préciser que le RPUS ne s'applique pas aux bâtiments publics. Quoi qu'il en soit, il a beaucoup insisté auprès des Hautes écoles (HES-SO) pour que le bâtiment reste bien accessible au public et qu'il ne devienne pas juste une salle de cours. Enfin, un commissaire suggère de vendre le bâtiment de la Comédie afin de s'assurer qu'il ne soit pas réaffecté en théâtre. M. Kanaan répond que le Conseil administratif n'est pas favorable à se séparer des actifs de la Ville. Quoiqu'il en soit, il ne voit pas bien quel privé pourrait bien être intéressé par ce bâtiment; quant au Canton, il ne dispose pas de moyens pour se l'offrir, mais un échange de bâtiments dans le cadre de son affectation aux HES-SO est une piste à l'ordre du jour. En termes de frais d'entretien, la base de travail avec les hautes écoles est qu'elles reprennent le bâtiment sans que la Ville ait à se charger de l'entretien, responsabilité qui pèserait sur les HES-SO et/ou le Canton. A propos d'entretien, M. Kanaan fait observer que la Nouvelle Comédie devrait coûter moins cher à l'entretien qu'un bâtiment ancien. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faudra négliger d'entretenir l'ouvrage.

Un commissaire demande s'il serait envisageable d'attribuer une partie des locaux à un locataire tiers. M. Kanaan répond que le bâtiment est construit pour y réaliser un programme culturel et que le projet de la NCG le remplit entièrement. Il y aura bien deux salles, mais il n'est pas envisagé de nommer deux directions. M^{me} Keller relève que parmi les modèles possibles, un collectif de direction pourrait être envisagé, de même qu'une direction en binôme, par exemple un programmateur et un artiste. Cependant, elle confirme que le bâtiment fonctionnera d'un seul bloc et ses ateliers et locaux œuvreront à l'intérieur d'un même projet.

Séance du 25 mars 2015

Discussions et votes

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite amender l'article 2 de la délibération I. En effet, si le Grand Conseil ne votait pas la part de l'Etat, elle souhaite s'assurer que la Ville n'aura pas à financer l'ensemble du projet. Son amendement viserait donc à annuler la proposition PR-1085 en cas de vote négatif du parlement, considérant que la Ville n'a pas les moyens de payer la facture complète de la Nouvelle Comédie.

Un commissaire socialiste propose de transformer la proposition d'amendement en recommandation, afin que le Conseil municipal donne par ce biais un

message clair, à savoir que l'acceptation politique du projet par la Ville repose sur une participation du Canton à hauteur de 45 millions de francs. Il fait observer que l'article premier de la délibération I vaut autorisation de dépense au Conseil administratif jusqu'à 44,7 millions de francs, alors que l'article 2 donne une autorisation provisoire de dépense qui ne vise selon lui qu'un objectif de liquidités; en effet, cet article 2 a seulement pour but de permettre à la Ville, qui est le maître d'ouvrage du projet, de faire la banque si nécessaire en attendant les entrées des participations tierces (cela permettra de régler les entreprises dans les meilleurs délais). Sur le fond, les socialistes voteront avec enthousiasme le projet de construction de la Nouvelle Comédie, dont ils relèvent le caractère emblématique, aussi bien du point de vue constructif que culturel. Le projet NCG est aussi emblématique du point de vue de la répartition des charges avec le Canton. En termes urbanistiques, ce magnifique bâtiment est une pièce du puzzle de développement du quartier des hauts des Eaux-Vives, dont le plan directeur de quartier (PDQ) prévoit également la construction de nombreux logements. Il importe maintenant de se donner les moyens de fédérer les acteurs de ce projet en défendant son importance pour la politique culturelle et pour le rayonnement de Genève.

Le Parti démocrate-chrétien soutiendra la proposition de recommandation. Il est d'avis que si la Ville doit avancer de l'argent, il faut qu'elle le fasse. La Nouvelle Comédie est un magnifique équipement culturel susceptible de faire rayonner Genève; elle est aussi un bijou dans ce nouveau quartier en gestation où, en plus du théâtre, il y aura des logements, une crèche, des infrastructures sportives. Il souligne que la rive gauche a été trop longtemps délaissée par la Ville, et ce projet s'inscrit dans sa requalification. 90 millions, ce n'est pas cher payé et il ne serait pas dérangé que la Ville aligne la somme. S'agissant de la Comédie du boulevard des Philosophes, le Conseil administratif n'a pas été assez clair sur ce qu'il entendait en faire. Quoi qu'il en soit, on ne pourra pas faire l'économie d'une rénovation du bâtiment, qui devrait coûter au moins 20 millions de francs. Le Parti démocrate-chrétien aurait aimé lier les deux objets, mais ne souhaite pas entraver le projet NCG, c'est pourquoi il soutiendra la demande de crédit, en souhaitant bonne chance aux élus de la prochaine législature qui auront à définir la réaffectation du bâtiment des Philosophes et voter sa réfection. Il espère seulement qu'on n'en fera pas un nouveau théâtre.

Ensemble à gauche votera la construction de la Nouvelle Comédie: il faut aller de l'avant et cesser de se regarder en chiens de faïence avec le Canton. Il ne s'agit pas seulement d'un théâtre mais d'un quartier et d'un morceau de région. Cependant, le seul théâtre est déjà en lui-même un projet ambitieux dont la gestation a commencé il y a longtemps. Maintenant qu'il est à bout touchant, il faut avoir le courage de le mener à terme. S'agissant de l'amendement du Parti libéral-radical, le groupe Ensemble à gauche préfère nettement faire confiance à Sami

Kanaan qui a clairement dit que si le Grand Conseil ne vote pas sa part, il retournerait voir le Conseil municipal. Enfin, Ensemble à gauche insistera pour que les collaborateurs soient représentés dans la gestion de l'institution.

Le groupe des Verts déclare que plus il y a de culture, plus il y a d'écologie. La Nouvelle Comédie est un espace qui répondra à des normes internationales. Ce projet est l'occasion pour la Ville, qui consacre déjà une part substantielle de son budget à la culture, de montrer qu'elle peut mener un projet qui dépasse son horizon. S'agissant du Canton de Genève, qui a longtemps nourri de la jalousie à l'égard de la Ville, il estime que le Grand Conseil a maintenant l'occasion de s'impliquer. Il reste qu'il incombe à la Ville de donner le premier signal.

Le Mouvement citoyens genevois propose, lui, de différer le vote sur la proposition PR-1085 en attendant l'acceptation de la subvention d'investissement par le Grand Conseil. Pour sa part, il ne croit pas que la majorité du Grand Conseil soit favorable à la participation cantonale. Il ajoute que la perspective que la Ville ajoute 90 millions à la série de grands investissements votés récemment lui fait peur. Enfin, suite à la publication de l'étude des prestations de la Ville de Genève au bénéfice d'usagers externes, il relève que les contribuables de la Ville financent des infrastructures dont profite une part de 70-80% d'utilisateurs qui viennent d'ailleurs. Il estime qu'on ne peut pas toujours faire peser sur la Ville le poids de la culture.

Le Parti libéral-radical soutient le projet de construction de la Nouvelle Comédie; il s'agit d'une opportunité à saisir dans la perspective des futures répartitions des compétences entre le Canton et les communes. Néanmoins, il est légitime de nourrir des doutes quant au vote de la subvention d'investissement par le Grand Conseil, tout en reconnaissant que le Grand Conseil pense sûrement la même chose du Conseil municipal. Mais il revient à la Ville de se manifester en premier.

L'Union démocratique du centre demande lui aussi le report du vote après celui du Grand Conseil. A son avis, il y a plusieurs points qui manquent de clarté. En premier lieu, le futur usage de la Comédie du boulevard des Philosophes est loin d'être clair et on ne sait rien du stade des négociations avec les Hautes écoles. En deuxième lieu, il estime que la fenêtre technique de fin 2015 ne doit pas précipiter les choses. En réalité, il n'y a pas d'urgence, car le Canton n'a pas encore voté sa part et, alors que le rapport de forces au Grand Conseil est incertain, la Ville n'est pas en mesure d'avancer la part cantonale. De plus, on ne peut pas exclure le lancement d'un référendum. Autrement dit, le délai de la fenêtre technique a des chances d'être dépassé... L'Union démocratique du centre refusera ce crédit, vu le montant de la dette, et rappelle avoir également refusé le budget 2015.

Plusieurs commissaires relèvent que la saine dynamique entre la Ville et le Canton dans ce dossier de la Nouvelle Comédie est suffisamment rare pour être soulignée. A ce propos, ils estiment que l'argument selon lequel la Ville ne peut

pas payer parce que la plupart des utilisateurs viennent de l'extérieur n'est pas recevable, car ici la Ville ne paye que la moitié de la facture. Enfin, en tant que maître d'ouvrage, il est naturel que la Ville s'exprime en premier. En suivant le raisonnement du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre et en le poussant jusqu'à l'absurde, il faudrait réunir simultanément les deux commissions puis les deux plénières pour qu'elles votent ensemble, en se tenant la barbichette. Certains commissaires trouvent l'idée excellente et souhaitent un vote sur ce point.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions l'organisation d'une séance conjointe entre la Commission des travaux du Grand Conseil et la commission des travaux et des constructions du Conseil municipal. Elle est refusée à la majorité, soit par 12 non (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC).

Le Parti libéral-radical abandonne sa proposition d'amendement et se rallie à l'idée d'une recommandation, ainsi formulée: «La commission des travaux et des constructions accepte ce crédit sous réserve de la participation de l'Etat de Genève.» Le Parti socialiste a une préférence pour la formulation suivante: «La commission des travaux et des constructions a voté la proposition PR-1085 en considérant la contribution de l'Etat de Genève comme partie intégrante à la proposition.»

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la recommandation du Parti libéral-radical: «La commission des travaux et des constructions accepte ce crédit sous réserve de la participation de l'Etat de Genève.» La recommandation est refusée à la majorité soit par 8 non (1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 7 oui (2 MCG, 2 UDC, 3 LR).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la recommandation suivante: «La commission des travaux et des constructions a voté la proposition PR-1085 en considérant la contribution de l'Etat de Genève comme partie intégrante à la proposition.» La recommandation est approuvée à la majorité soit par 14 oui (2 MCG, 2 UDC, 2 LR, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 1 abstention (LR).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition de conditionner le vote de la proposition PR-1085 au vote du Grand Conseil. La proposition de vote conditionnel est refusée à la majorité soit par 11 non (3 LR, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 4 oui (2 MCG, 2 UDC).

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-1085, qui est adoptée à la majorité, soit par 10 oui (2 LR, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 3 non (1 MCG, 2 UDC) et 2 abstentions (MCG, LR).

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11, alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 90 110 000 francs, dont à déduire 300 000 francs représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que 95 000 francs pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et 45 000 000 de francs représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de 44 715 000 francs, destiné à la construction de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève, dont une partie sera cédée au domaine privé de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 90 110 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 958 138 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 5 novembre 2003 de 150 000 francs (PR-117 CA, N° PFI 043.007.01), le crédit d'étude voté le 20 février 2008 de 4 000 000 de francs (PR-473, N° PFI 043.007.02), soit un total de 48 865 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2049.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 722 000 francs destiné à l'acquisition de matériel scénique de base de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 722 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 478 000 francs destiné à une subvention d'investissement au bénéfice de la Fondation d'art dramatique pour l'acquisition de l'équipement en matériel informatique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 478 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2023.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 220 000 francs destiné à l'équipement en mobilier pour les utilisateurs de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 220 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 357 000 francs destiné à l'équipement en matériel scénique mobile et en matériel technique de la Nouvelle Comédie de Genève située dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives, avenue de Chamonix, parcelle N° 2432 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 357 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Annexes à consulter sur le site internet:

- Nouvelle Comédie de Genève – présentation lors de la séance du 26 novembre 2014
- Courrier du Conseil d'Etat du 27 août 2014 à l'attention du Conseil administratif au sujet de la construction de la Nouvelle Comédie
- Projet de loi PL 11584, ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45 000 000 de francs en faveur de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives – présentation lors de la séance du 4 mars 2015
- La Nouvelle Comédie, un théâtre du XXI^e siècle pour Genève et la région – présentation lors de la séance du 11 mars 2015
- Pour une Nouvelle Comédie! Rapport du GANC – présentation lors de la séance du 11 mars 2015